

ANNEXE I

CLASSIFICATION DES EMPLOIS

Tableau n° 1. – Définition générale des emplois

NIVEAU	DÉFINITION GÉNÉRALE	EMPLOI	EMPLOI
		Filières	Filières
		Préparation	Services
		Logistique	
		Atelier	
I	Emplois comportant la réalisation de travaux simples ne nécessitant pas de formation spécifique	Employé de marée	employé de bureau
II	Emplois exigeant la mise en œuvre de connaissance acquise par une formation technique soit par une expérience professionnelle équivalente	Employé polyvalent	Employé commercial et ou administratif
	Emplois nécessitant une polyvalence	Employé de marée qualifié titulaire du CAP ou du CQP	Aide comptable
III	Emplois exigeant une connaissance professionnelle confirmée et expérience avérée aux différentes pratiques du métier. L'emploi nécessitant une parfaite polyvalence L'emploi exige la prise de décisions et d'initiatives	Employé de marée hautement qualifié	Employé commercial et ou administratif confirmé
IV	Emplois qui outre les connaissances et aptitudes nécessaires au niveau III, exigent une autonomie dans l'accomplissement des tâches.	Chef d'équipe Chauffeur routier	Assistant de direction Vendeur Acheteur Commercial Comptable
V	Emplois qui outre les qualités requises au niveau IV impliquent la responsabilité de salariés ou la responsabilité dans la fonction	Agent de maîtrise Contremaître Responsable qualité	Mêmes emplois que le niveau IV, hautement qualifiés
VI	Emplois qui impliquent la responsabilité d'un ou plusieurs services ou filières ou la responsabilité de fonction spécifique de haute technicité, et sous les directives établies périodiquement par le chef d'entreprise ou un cadre Formation approfondie dans son domaine.	Haute maîtrise Chef de production chef de site	Chef comptable Responsable commercial vente et achat

NIVEAU	DÉFINITION GÉNÉRALE	EMPLOI	EMPLOI
VII	Cadre dont la fonction est de diriger un service ou une unité Engage l'entreprise dans le cadre d'une délégation limitée	Cadre	Directeur commercial Directeur administratif et financier Directeur d'établissement
VIII	Cadre supérieur titulaire d'une délégation élargie, dirige plusieurs services ou unités	Cadre supérieur	

Tableau n° 2. – Filière préparation, atelier, logistique

NIVEAU	EMPLOI	DÉFINITION ET FONCTION
I	Employé de marée	Emplois comportant la réalisation de travaux simples ne nécessitant pas de formation spécifique Réalisation d'opérations simples, de manutention, de découpe, de conditionnement
II	Employé de marée qualifié, titulaire du CAP ou CQP	Emplois polyvalents qui outre les opérations définies ci-dessus, assurent la confection de filets et toutes opérations de transformation, le suivi et la réalisation des commandes, le calibrage et le tri des produits, des achats sous criée, la fonction de chauffeur livreur, la fonction de cariste
III	Employé de marée qualifié confirmé Chauffeur	Assure l'exécution des travaux complexes et délicats de son métier impliquant une connaissance de l'ensemble des postes Chauffeur qui exerce à titre principal la conduite, d'un véhicule PL entre 3,5 tonnes et 19 tonnes. Assure les opérations nécessaires à l'entretien des véhicules
	Employé hautement qualifié	Organise le travail des membres d'une équipe de salariés et participe lui-même aux tâches à effectuer, assure la transmission du savoir-faire
IV	Chauffeur routier	Assure la conduite de véhicule lourd ou super lourd
	Chef d'équipe	Effectue les préparations des commandes et leurs livraisons, chargement et déchargement Effectue les démarches nécessaires à l'acheminement des produits
V	Agent de maîtrise Contremaître Responsable qualité	Même compétence que le niveau IV, avec responsabilités plus importantes
VI	Agent de maîtrise hautement qualifié Chef de production Chef de site	Reçoit délégation du chef d'entreprise ou d'un responsable de niveau supérieur pour coordonner et contrôler les activités d'un groupe d'employé de tout niveau. Ses responsabilités sont limitées à la délégation de pouvoir qu'il a reçue du chef d'entreprise ou de son représentant

NIVEAU	EMPLOI	DÉFINITION ET FONCTION
VII	Cadre Directeur d'établissement	Assure la responsabilité du site ou de filières sous délégation du chef d'entreprise
VIII	Cadre supérieur	

Tableau n° 3. – Filière service

NIVEAU	EMPLOI	DÉFINITION ET FONCTION
I	Employé de bureau	Emplois comportant la réalisation des travaux simples ne nécessitant pas de qualification particulière Accueil, saisie, classement
II	Employé commercial ou administratif Aide comptable	Employé titulaire d'une formation ou d'une expérience professionnelle équivalente lui permettant d'effectuer les travaux de cette spécialité
III	Employé Commercial ou administratif confirmé	Employé susceptible d'assurer avec une certaine autonomie les Tâches relevant de sa spécialité
IV	Employé hautement qualifié Comptable Assistant de direction Vendeur Acheteur Commercial Responsable de maintenance	Employé capable de proposer, de choisir et d'adapter les modes opératoires les plus adéquats à la réalisation des missions et objectifs fixés et d'en corriger les défaillances
V	Agent de maîtrise Comptable Responsable de service	Outre l'exercice des fonctions relevant du niveau IV reçoit délégation du chef d'entreprise ou d'un responsable de niveau supérieur pour coordonner et contrôler les activités d'un groupe d'employé de tout niveau. ses responsabilités sont limitées à la délégation de pouvoir qu'il a reçue du chef d'entreprise ou de son représentant.
VI	Agent de maîtrise hautement qualifié Chef comptable Responsable commercial vente et achat	Agent de maîtrise titulaire d'un diplôme de comptabilité ou d'une expérience équivalente lui permettant de tenir ou contrôler les livres et documents de comptabilité, de traduire en termes comptables toutes les opérations commerciales ou financières. Établit les bilans et comptes d'exploitation générale. Assure la tenue des déclarations fiscales et sociales. Le responsable commercial assure la responsabilité de l'achat ou de la vente des produits de la pêche. Il s'agit de personnel très qualifié ayant une grande expérience et une bonne connaissance des produits et des filières de distribution
VII	Cadre Directeur commercial Directeur administratif et financier	Assure la responsabilité d'un service ou l'exécution de missions à haute responsabilité
VIII	Cadre supérieur	